



**HAL**  
open science

## Evaluation de la durabilité institutionnelle : une innovation organisationnelle au service des politiques publiques de développement durable

Syndhia Mathe, Hélène Rey-Valette, Eduardo Chia

### ► To cite this version:

Syndhia Mathe, Hélène Rey-Valette, Eduardo Chia. Evaluation de la durabilité institutionnelle : une innovation organisationnelle au service des politiques publiques de développement durable. ISDA 2010 Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food, Jun 2010, Montpellier, France. hal-02751681v1

**HAL Id: hal-02751681**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02751681v1>**

Submitted on 3 Jun 2020 (v1), last revised 11 Oct 2010 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# ÉVALUATION DE LA DURABILITE INSTITUTIONNELLE : UNE INNOVATION ORGANISATIONNELLE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Syndhia Mathé\*, Hélène Rey-Valette \*\*, et Eduardo Chia\*\*\*

\* Université Montpellier 1, UMR LAMETA  
Espace Richter, Avenue R. Dugrand, CS 79606, 34960, Montpellier cedex 2  
[syndhia.mathe@univ-montp1.fr](mailto:syndhia.mathe@univ-montp1.fr)

\*\* Université Montpellier 1, UMR LAMETA  
Espace Richter, Avenue R. Dugrand, CS 79606, 34960, Montpellier cedex 2  
[helene.rey-valette@univ-montp1.fr](mailto:helene.rey-valette@univ-montp1.fr)

\*\*\* INRA Supagro CIRAD, UMR INNOVATION  
2, place Viala, 34060, Montpellier cedex 1  
[eduardo.chia@cirad.fr](mailto:eduardo.chia@cirad.fr)

**Résumé** – De multiples articles témoignent du rôle important de la gouvernance en tant que 4<sup>ème</sup> pilier du Développement Durable (DD) mettant ainsi en avant la nécessité d'un changement du mode de gouvernement et du mode de mise en œuvre des politiques publiques territoriales. La gouvernance qui possède la fonction d'outil pour l'appropriation et la mise en œuvre du DD est aussi assimilée à la notion de durabilité institutionnelle. Ainsi, elle devient un pilier de l'action publique et doit être évaluée. L'objectif de notre communication est de mettre en avant le rôle et l'importance de la durabilité institutionnelle dans la mise en œuvre des politiques territoriales de DD à travers son évaluation. Dans le cadre du projet ANR-ADD EVAD (Évaluation de la Durabilité des systèmes aquacoles), nous avons analysé les aspects institutionnels de la mise en œuvre du DD de l'aquaculture, à travers une étude comparative entre six terrains d'étude (Bretagne (France), Cameroun, Philippines, Méditerranée (Chypre et France), Tangkit et Cirata (Indonésie)). Le cadre d'analyse des systèmes de régulation associé à la méthodologie de co-construction des indicateurs et de l'évaluation nous a permis de construire une grille d'évaluation basée sur des indicateurs de durabilité institutionnelle génériques transposables à des démarches sectorielles ou territoriales.

**Mots clés** : durabilité institutionnelle, gouvernance, innovation organisationnelle

**Abstract** – Numerous articles attest to the significant role of governance as the 4<sup>th</sup> pillar of SD thus highlighting the need for change in the modes of government and of the implementation of territorial public policies. Hence governance is a tool in the appropriation and implementation of SD and is also assimilated to the notion of institutional sustainability Governance. As such, it becomes a pillar of public action and must be evaluated. The aim of our paper is to bring to the fore the role and the significance of institutional sustainability in the implementation of SD territorial policies through its evaluation. Within the framework of the ANR-ADD EVAD project (Evaluation of aquaculture system sustainability), we analysed the institutional aspects of the implementation of SD in aquaculture through a comparative study of six study areas [Brittany (France), Cameroon, the Philippines, the Mediterranean (Cyprus and France), Tangkit and Cirata (Indonesia)]. The analytical framework for regulation systems, associated with the methodology used in the co-construction of indicators and in the evaluation, enabled us to develop an evaluation matrix based on generic indicators of institutional sustainability which can be transposed to sectoral or territorial approaches.

**Key words**: Institutional sustainability, governance, organisational innovations

## **INTRODUCTION**

La mise en œuvre du Développement Durable (DD) est devenue un enjeu majeur de politiques publiques et privés. De multiples articles témoignent du rôle important de la gouvernance en tant que 4<sup>ème</sup> pilier du DD mettant ainsi en avant la nécessité d'un changement du mode de gouvernement et du mode de mise en œuvre des politiques publiques territoriales. L'analyse institutionnelle des conditions de mise en œuvre du DD a permis de montrer qu'il possède différentes propriétés (procéduralité, transversalité temporelle et spatiale) qui expliquent sa complexité (Mathé, 2009). En tant que système de valeur, le DD implique un processus de changement qui doit être progressif et adapté. Il apparaît ainsi que le processus d'appropriation du nouveau référentiel qui est introduit par le DD est un processus complexe qui suppose plusieurs phases relatives à l'information, l'appropriation et l'institutionnalisation. Il implique une adaptation des procédures, des dispositifs, des systèmes d'information et des mécanismes d'apprentissage institutionnel des acteurs qui passent par des procédures sociologiques de traduction (Callon et *al.*, 2001) supposant des innovations organisationnelles. La gouvernance possède aussi la fonction d'outil pour l'appropriation et la mise en œuvre du DD. À ce titre, elle devient un pilier de l'action publique et requiert d'être évaluée. L'objectif de notre communication est de mettre en avant le rôle et l'importance de la durabilité institutionnelle dans la mise en œuvre des politiques territoriales de DD à travers son évaluation. Dans un premier temps, nous présenterons la durabilité institutionnelle en mettant en avant ses enjeux et les difficultés à l'appréhender. Dans un second temps, nous verrons que les évaluations de la gouvernance existantes ne sont pas adaptées à notre cadre. Enfin, nous verrons que la complexité du processus réclame la mise en place de dispositifs spécifiques d'évaluation participative (Conan, 1998, Baslé, 2008).

## **I. L'ÉVALUATION DE LA DURABILITE INSTITUTIONNELLE : DEFINITION, CADRE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION**

### **1.1. Définition et rôles de la durabilité institutionnelle**

De multiples travaux (Froger, 2006, Rumpala, 2008, Mathé, 2009) témoignent du rôle important de la gouvernance dans le DD. Les raisons de cette émergence sont liées selon Godwin (1998) à la transition vers de nouveaux modes de gestion. Il cite deux explications : 1) le passage d'un débat sur deux modes de régulation c'est-à-dire entre l'intervention de l'État (modèle Keynésien d'après guerre) ou le libre marché à un débat sur la combinaison de l'intégration de ces deux logiques qui générerait une plus grande efficacité de coordination, et 2) l'émergence d'une nouvelle idéologie sur le politique amenant à de nouvelles formes d'intervention et de contrôle et où les coalitions et partenariats formés par les acteurs locaux ont aussi changé la structure institutionnelle. Ainsi, par rapport au DD, la gouvernance renvoie à l'évolution des modes de gouvernement et doit aboutir à des institutions et des politiques publiques améliorées voire renouvelées de façon à permettre et garantir la mise en place des objectifs du DD. Dans la littérature, le rôle de la gouvernance est décliné de différentes façons parfois confuses selon qu'elle est appréhendée comme finalité et/ou comme outil (Rey-Valette et Antona, 2009). La gouvernance en tant que finalité constitue donc le 4<sup>ème</sup> pilier du DD et renvoie en ce sens à la durabilité institutionnelle. Cette notion a été définie pour la première fois par Brinkerhoff et Goldsmith (1990), cependant il existe encore très peu de littérature sur ce sujet (Spangenberg et *al.*, 2002). Ces auteurs cherchaient à construire un modèle basé sur la théorie des systèmes, la théorie des contingences, l'économie politique et la recherche-action pour renforcer le développement d'institutions durables dans des projets de développement agricole c'est-à-dire qu'ils ont cherché à développer à la fois la performance et la capacité de ces institutions. La durabilité

institutionnelle est donc définie comme l'existence d'institutions pérennes c'est-à-dire comme des structures sociales résilientes se maintenant et se reproduisant à travers les générations. Les différentes approches de la durabilité institutionnelle font référence à la définition de cette notion dans le cadre de programmes (Brown, 1998), de projets (NORAD, 2000), ou d'initiatives de gestion (Agrawal, 2002). Ce dernier auteur part de trois articles concernant la gestion communautaire de biens et met en avant la priorité des conditions facilitant des institutions de communes-propriétés soutenables dans la gestion des biens communs. Ainsi, il propose à partir de la synthèse des trois articles les critères tels que la proximité entre utilisateurs et ressources, l'existence de sanctions graduées, le faible coût des technologies d'exclusion, la reconnaissance de l'autorité locale par le gouvernement central, la facilité d'application des règles localement... De son côté, Lewis (2003) appréhende les objectifs de durabilité institutionnelle à travers les projets de développement. Ceux-ci consistent dans la réduction de la dépendance du projet par rapport aux financements extérieurs en améliorant sa capacité à générer des ressources et à fournir une structure capable d'atteindre les populations cibles.

Ainsi ces auteurs ont cherché à définir la durabilité institutionnelle en en déterminant les composantes (critères) avec pour objectifs premiers, soit de l'évaluer, soit de mettre en place des mécanismes pour l'améliorer. Deux visions plus dynamiques de la durabilité institutionnelle ont attiré notre attention quant à leurs rapprochements possibles de la gouvernance. D'une part, pour Hazel et Gordon (1999), la durabilité institutionnelle dans les processus de négociations partagées sur la signification de la durabilité est le résultat d'actions d'apprentissage. D'autre part Spangenberg et al. (2002) soulignent l'importance de l'existence et l'efficacité des institutions mais aussi celles de l'analyse des processus au sein de ces institutions. Ainsi, se pose la question de la position de la gouvernance par rapport ces définitions. La durabilité institutionnelle fait référence à la gouvernance en tant que finalité dans la mesure où elle renvoie à des problématiques d'efficacité et de pérennité des institutions et des mécanismes institutionnels relatifs aux propriétés attribuées à la gouvernance par les institutions internationales (Banque Mondiale, BCE,.....).

La gouvernance en tant qu'outil doit permettre d'améliorer l'effectivité (Offler 1990 cité par Froger 2006)<sup>1</sup> au sens de l'efficacité et de la légitimité des politiques publiques, notamment les politiques de DD, en favorisant une vision partagée du DD, en améliorant le caractère multidimensionnel et intégré des politiques, en renforçant l'*enforcement* des politiques, la transparence et l'apprentissage des acteurs ainsi que le suivi des trajectoires de mise en œuvre de ces politiques qui se veulent procédurales. Uphoff (1992) identifie cinq facteurs d'intérêt des institutions locales et de la participation pour le DD. Il s'agit de favoriser une vision de long terme des activités productives, une utilisation plus efficiente et durable des ressources, un changement qui soit plus rapide et moins coûteux, d'améliorer les capacités de résolution des conflits et enfin de créer des attentes communes et une base de coopération allant au delà des intérêts individuels. Autour de *cette congruence entre l'avancée vers un développement durable et la qualité de la démocratie* Rumpala, (2008) se pose la question des conditions de gouvernance non seulement en tant qu'objectif, notamment en termes de marge de manœuvre concernant les processus de changements au sein des institutions, mais aussi en termes d'efficacité des dispositifs de gouvernance et de « maturité institutionnelle des participants » (Rey-Valette et al., 2009).

L'analyse de ces conditions institutionnelles passe par l'étude des systèmes de régulation qui permet d'analyser d'un point de vue structurel et fonctionnel les modes de gouvernance en présence et leurs potentialités d'évolution vers des modes de *gouvernance renouvelée*. Dans cet esprit le cadre conceptuel des systèmes de régulation que nous avons élaboré (Mathé, 2009) permet de montrer l'importance de la prise en compte des valeurs et

---

<sup>1</sup> Pour Offler (1990), la gouvernance est « la capacité à produire des décisions cohérentes, à développer des politiques effectives par la coordination entre acteurs publics et non gouvernementaux dans un univers fragmenté ».

des représentations des acteurs, mais aussi des injonctions, recommandations, lois et règles, normes sur le DD qui agissent à la fois directement par leur caractère normatif et leur rôle de cadrage des stratégies mais aussi indirectement en renforçant les communautés épistémiques qui influent sur les représentations. Ces deux types de facteurs doivent co-évoluer de façon à favoriser la mise en place effective du DD notamment à travers la participation des acteurs à la définition des projets de gestion intégrée (Alban et Lewis, 2005).

La prise en compte des objectifs et principes du DD introduit des innovations politiques (Lascoumes, 2005) au sens où il implique la « *transformation des pratiques et la défense des valeurs en faveur de la construction d'un monde partagé aussi bien dans la dimension analyse des problèmes que dans l'inventaire des voies d'action possibles* ». Il nécessite de modifier les règles et les modes de coordination entre les acteurs, notamment le fonctionnement des institutions qui composent les systèmes de régulation et de gouvernance locale. Cette notion de gouvernance qui implique d'associer les acteurs (privés et publics) aux différentes phases du processus de développement suppose par ailleurs de faire évoluer les dispositifs institutionnels et les structures et mécanismes d'incitation, au sens de l'ensemble des règles et institutions qui interviennent dans la régulation. Cependant, les questions politiques d'environnement et de DD sont irrémédiablement entachées de conflits et mettent en évidence l'existence d'une multiplicité de valeurs et de points de vue irréductibles. En termes de processus de prise de décision, il n'existe pas de manière standardisée pour aborder de telles questions. La question de la gouvernance au sens de la recherche de dispositifs institutionnels les mieux adaptés devient un point central et renforce le volet institutionnel du DD.

## **1.2. Le défi de l'évaluation de la dimension institutionnelle**

Les progrès effectués au niveau de la place prise par la problématique institutionnaliste dans l'analyse économique rendent compte de l'intérêt croissant que représentent les institutions dans la compréhension des phénomènes économiques autant aux niveaux micro, macro que méso économique. Cependant, les progrès réalisés au niveau de la transformation des institutions en données empiriques posent encore des problèmes méthodologiques. En effet, la traduction de la qualité des institutions en termes d'indicateurs reste encore en question. Les aspects institutionnels sont mesurés en général par leur qualité reflétant ainsi les conditions institutionnelles d'un pays ou par les effets qu'elles produisent. Cependant l'évaluation de ces deux paramètres reste un champ d'investigation ouvert. Les difficultés de définition des institutions et les caractéristiques de celles-ci expliquent les difficultés de leur évaluation. Ces difficultés d'évaluation des institutions peuvent être mises en parallèle avec celles rencontrées dans l'évaluation de la gouvernance. Un des principes clé de l'évaluation est de confronter les réalisations, résultats et effets aux objectifs, ce qui suppose d'avoir préalablement défini les dits objectifs. Dès lors, l'évaluation de la gouvernance suppose de clarifier les formes et les enjeux de la gouvernance dont le caractère polysémique peut constituer un frein à l'évaluation. D'un point de vue plus fonctionnel et analytique la gouvernance est fréquemment présentée comme un cadre où selon les questions et les disciplines les processus de gouvernance permettent d'étudier différentes problématiques relevant des systèmes de coordination non hiérarchiques. Ainsi on peut s'intéresser aux jeux d'acteurs, aux rapports de pouvoirs et aux interactions stratégiques et appréhender la gouvernance comme la négociation des normes entre acteurs à travers l'élaboration de chartes, de contrats ou de conventions. On peut aussi, dans la proximité de la notion de « *gouvernementalité* » de Foucault (Theys, 2003), étudier plutôt la genèse et l'efficacité des formes de régulation en étudiant et en comparant la diversité des itinéraires et des dispositifs de mise en œuvre. On retrouve là les deux axes structurants identifiés à propos des recherches sur la concertation et la participation à savoir, d'une part l'analyse des dispositifs et l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques et

d'autre part les recherches sur les représentations et le mode de construction d'une représentation ou d'un projet commun qui participent au renforcement des processus de démocratie. Cette partition recoupe la distinction faite par Billé (2006) entre la question de capacités organisationnelles et celle du public que l'on peut plus généralement rapprocher des deux problématiques traditionnellement étudiées par rapport à la question des politiques publiques à savoir celle de l'efficacité et celle de l'équité. Ces deux facettes de la gouvernance, relèvent d'objectifs et d'approches distinctes, obligeant ainsi à poser différemment la question de leur évaluation.

## **II. L'OPERATIONNALISATION DE LA DURABILITE INSTITUTIONNELLE ET LA CONSTRUCTION DES INDICATEURS A TRAVERS DES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS : LE CAS DU PROJET EVAD<sup>2</sup>**

### **2.1. Vers des formes d'évaluation plurielles : un changement du mode de construction des systèmes d'information**

La nature du DD, comme système de valeur implique un processus de changement qui doit être progressif. S'agissant « *d'une vision des choses et du monde sa traduction en principes opératoires ne va jamais de soi* » et implique une évolution « *chemin faisant grâce à un nombre infini de petites modifications, sur les marges du système dans une logique de percolation* » (Loinger, 2005). Cette progressivité de la mise en œuvre doit s'accompagner d'un processus de traduction au sens de la sociologie de la traduction qui suppose d'établir des correspondances (équivalences) entre des réalités distinctes en vue de construire des objectifs, de sens communs. Le processus de traduction qui conditionne l'appropriation suppose pour Rudlof (2006) de construire de nouveaux savoirs, lesquels doivent avoir une relative familiarité avec des savoirs communs (Thevenot, 1994) pour être plus facilement appropriables par les acteurs, ce qui conditionne les formes d'apprentissage et de formation au DD.

On retrouve les conditions des processus d'institutionnalisation qui sont définis par Aoki (2006) comme des processus « *de convergence des croyances engendrant un équilibre dynamique qui à son tour renforce ces croyances* ». Dès lors que le DD est assimilé à une méta règle ou une méta norme, son institutionnalisation implique, selon Aoki (2006), un processus spécifique car les méta règles qui organisent les règles sont plus difficile à faire évoluer. Par ailleurs ces dispositifs sont collectifs au sens où il s'agit d'un cadre collectif de comportement (Gomez, 1997) qui est un savoir procédure constitué collectivement par accumulation d'expériences et communiqué en tant que connaissance commune pour la société pour laquelle il constitue un bien collectif. Dès lors l'enjeu de la gouvernance est de tenir compte et de valoriser la diversité des points de vue et des situations tout en assurant leur interdépendance, ce qui implique, ceci quels que soient les domaines et les échelles, deux conditions : la définition d'un partenariat et l'articulation des espaces et des temporalités. Un tel enjeu rend centrale la problématique de la médiation et conduit nécessairement à ouvrir l'éventail des acteurs impliqués, consultés ou considérés.

Il convient donc d'élaborer une grille d'analyse et d'évaluation institutionnelle des politiques publiques qui permette de rendre compte dans une logique systémique du rôle et de la situation de ces différents facteurs. Ainsi, nous avons construit un cadre d'analyse et d'évaluation des systèmes de régulation à travers l'articulation entre trois composantes, le système d'information, le système de décision et le système de gestion. Ceux-ci se situent sur plusieurs échelles (internationale, régionale, nationale, locale) et sont influencés par les représentations sociales, les référentiels internationaux et les communautés épistémiques.

---

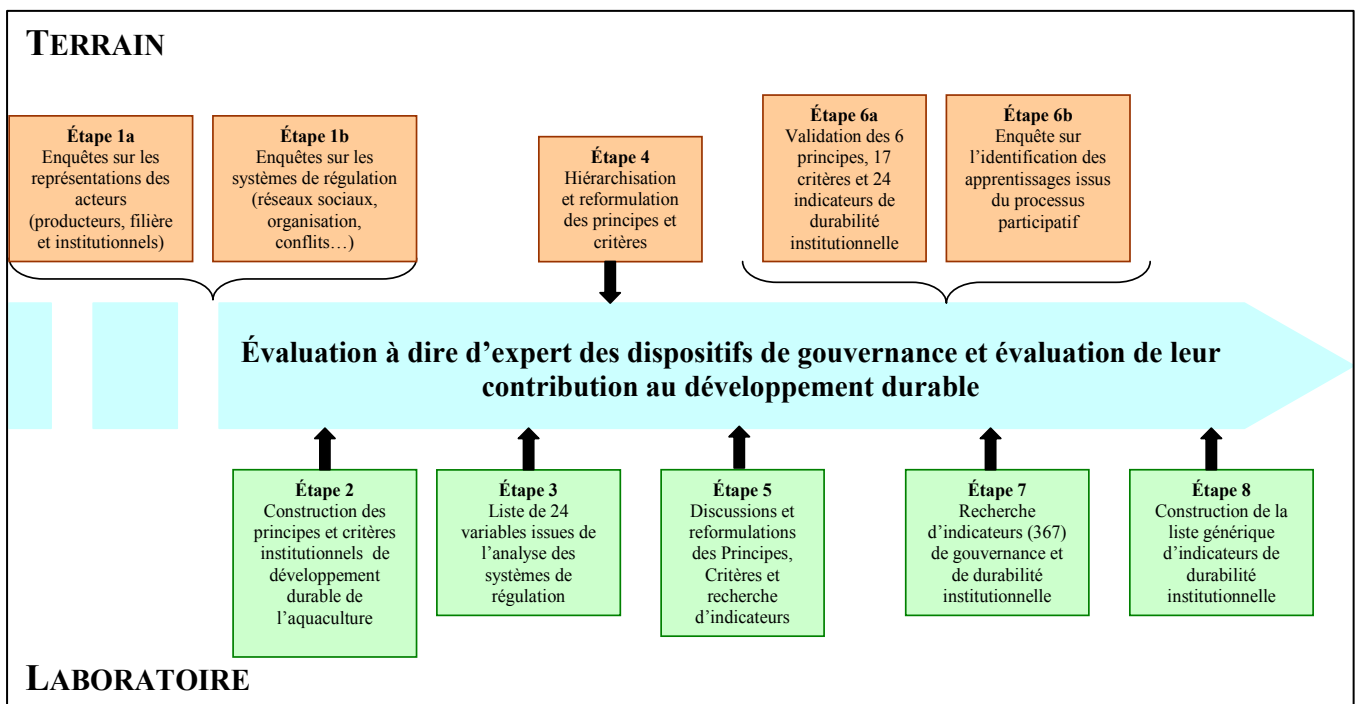
<sup>2</sup> Le projet EVAD (Évaluation de la durabilité des systèmes de production aquacoles) : élaboration d'une méthode et application dans différents contextes en zones tropicales et tempérée, a été financé par l'ANR agriculture et développement durable (2005-2009).

À travers des démarches de co-construction, il est possible d'élaborer des tableaux de bords adaptés en fonction à la fois de la diversité des situations et des moyens de suivi évaluation mis en œuvre. On retrouve là une des propriétés des listes génériques qui aident la convergence des applications tout en offrant une large marge de manœuvre quant à la diversité des configurations possibles. Ce type de liste « peut être vue comme une base permettant de calculer ces indicateurs «à la demande», dont la taille correspond à la dimension de la représentation du système (Laloë, 2007).

## 2.2. Détails de la construction du système d'information relatif aux indicateurs de durabilité institutionnelle

Dans le cadre du projet EVAD, nous avons analysé les aspects institutionnels de la mise en œuvre du DD de l'aquaculture, aux travers d'une étude comparative entre six terrains d'étude (Bretagne (France), Cameroun, Philippines, Méditerranée (Chypre et France), Tangkit et Cirata (Indonésie)) rendant compte de la diversité des types de systèmes aquacoles tant du point de vue technico-économique que par rapport aux systèmes de régulation. La démarche de co-construction des indicateurs a consisté à effectuer une démarche d'aller-retour entre le travail en laboratoire entre chercheurs et le travail sur les terrains avec les acteurs (Callon et al., 2001) permettant de contribuer à la généralité de la démarche et à son adaptation en fonction des contextes (Cf. Figure 1).

Figure 1 : Processus de construction de l'évaluation de la durabilité institutionnelle dans le projet EVAD



La démarche est basée sur un travail de traduction des résultats d'enquêtes qualitatives (étape 1a) et quantitatives (étape 1b) en Principes et Critères lors de discussions entre chercheurs (étape 2). Les enquêtes quantitatives ont permis de faire ressortir à partir d'analyses factorielles, une liste de 24 variables caractérisant les systèmes de régulation (étape 3). Par la suite, la liste des principes et critères réalisée a été présentée aux acteurs (individuellement ou dans des focus-groups) qui les ont hiérarchisés à travers une échelle à quatre niveaux (« prioritaire », « important », « à intégrer par la suite », « secondaire ») et

reformulés dans certains cas (étape 4). La remontée des résultats de terrain a contribué, à travers les discussions entre chercheurs, à la reformulation des principes et critères génériques et des indicateurs définis à dire d'expert (étape 5). Les résultats des hiérarchisations et des reformulations ont été rediscutés et validés par les acteurs aux seins de focus groups lors de réunions de restitution sur les terrains (étape 6a). Cette étape a permis un travail de reconstruction des systèmes d'évaluation. Consécutivement à cette dernière étape, une enquête sur l'identification des apprentissages issus du processus participatif (étape 6b) a permis une première évaluation de gouvernance en tant qu'outil à travers le rôle qu'elle a joué par exemple dans la clarification des représentations sur le DD au Cameroun, ou le changement de la nature du dialogue entre vulgarisateurs et institutionnels en Indonésie... Les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) vont devenir non seulement des outils de contrôle et d'évaluation mais aussi des objets intermédiaires dans le sens où ils vont faciliter la construction d'un langage commun et les apprentissages nécessaires aux processus de gouvernance (Chia et al 2009). A partir d'une revue des systèmes d'indicateur existants (Mathé, 2009), nous avons pu construire une base de données 367 indicateurs de gouvernance et de durabilité institutionnelle (étape 7). On s'aperçoit que ces indicateurs correspondent à une échelle macro de l'environnement institutionnel. Ils ne permettent donc pas à eux seuls de mettre en place un système d'information sur la gouvernance et la durabilité institutionnelle au sens entendu dans cette communication. Cependant, ils vont tout de même permettre d'en renseigner une partie dans la mesure où nous nous situons dans une approche multi-niveaux. L'étape 8 a consisté à compiler les différentes informations obtenues afin de mettre en place un système de suivi qui tiennent compte des différents niveaux de gouvernance et des processus générés par la gouvernance.

Ces étapes de co-construction des indicateurs de durabilité de l'aquaculture ont permis d'identifier conjointement à partir des travaux de chercheurs et d'expérimentations sur les terrains: (1) Un cadre générique de critères et d'indicateurs associés à des principes institutionnels, (2) Des listes territorialisées de critères et d'indicateurs dont la sélection par des panels diversifiés d'acteurs (aquaculteurs et autres) témoigne de leurs caractères à la fois stratégiques et opérationnels, (3) une liste synthétique de quelques critères et indicateurs sélectionnés par l'ensemble des terrains qui peut être de considéré à ce titre comme générique (Cf. annexe).

Cette expérience de construction d'une liste générique montre tout l'intérêt de repenser la construction et l'évaluation des indicateurs et encore plus pour ceux rendant compte de la dimension institutionnelle compte tenu des difficultés à les construire et à les évaluer. La construction d'une liste générique à partir du croisement de différentes sources d'information et à travers une sélection raisonnée permet de rendre compte des systèmes de régulation aquacoles tant en termes de pertinence scientifique que du point de vue de leur opérationnalité.

Dans la phase d'évaluation des indicateurs, une innovation et notamment en matière de politique publique est l'évaluation à dire d'expert (*well-informed persons*) qui requestionne et renouvelle la construction des systèmes d'information à travers l'évaluation participative. Cette pratique est d'autant plus utilisée en matière d'évaluation de la dimension institutionnelle qu'elle permet de décomplexifier l'évaluation des processus et qu'elle favorise l'appropriation du DD et l'apprentissage (Mathé, 2009). Cette conception pluraliste et procédurale de l'évaluation s'avère particulièrement adaptée à la diversité des logiques et des pratiques concernant les processus de gouvernance et dès lors il serait vain de vouloir construire un corpus unifié des pratiques et des indicateurs d'évaluation de la gouvernance. Il ne s'agit plus alors seulement d'évaluer les processus de gouvernance mais de les renforcer par leur évaluation.



## **CONCLUSION : VERS UNE NOUVELLE FORME DE STRUCTURATION DES RELATIONS**

Le développement de la problématique de la gouvernance, et de sa déclinaison spécifique en termes de gouvernance territoriale, s'inscrit pour l'économie dans un mouvement plus vaste de reconnaissance du rôle des institutions dans la coordination et les comportements des acteurs. Ce changement de référentiel résulte de l'intersection de plusieurs processus plus ou moins synchrones et inter reliés, à savoir (i) la remise en cause des modes de l'action publique dans une logique de contractualisation issue de la décentralisation et du renforcement des liens public/privé, (ii) le besoin d'intégration liés au pluralisme des objectifs porté notamment par le référentiel du DD qui parallèlement insiste sur (iii) la participation des acteurs et notamment la concertation des politiques publiques. Les pratiques tendent alors à évoluer d'une culture du droit et de la hiérarchie à la mise en œuvre de partenariats autour de problématiques transversales. Ces évolutions nécessitent le renforcement des fonctions d'étude, de conduite de politique, de négociation et d'impulsion qui suppose une évolution des métiers et des compétences au sein de la fonction publique (Allet, 2009) mais aussi le développement des capacités de participation des acteurs qui relève de la problématique de « l'empowerment » et qui pose des questions d'apprentissages individuels et collectifs. Ce nouveau référentiel de la gouvernance s'inscrit dans un mouvement plus global de transformation des référentiels qui concernent tout à la fois les normes, les objets et les méthodes d'analyse et d'évaluation de ces objets. La problématique de la gouvernance questionne donc le domaine de l'évaluation des politiques publiques concernant les modalités et les référentiels possibles pour évaluer ces processus de gouvernance. L'élaboration de cadres d'évaluation de la gouvernance s'inscrit dans un processus d'évolution du corpus et des pratiques de l'évaluation au profit d'une logique participative de l'évaluation considérée comme un processus d'apprentissage collectif (Baslé, 2008).

## **BIBLIOGRAPHIE**

- AGRAWAL A., 2002. *Common resources and institutional sustainability*. National Academy Press.
- ALBAN N., LEWIS N., 2005. Évaluation des processus de concertation et de gouvernance du territoire sur le littoral aquitain. *VertigO*, Vol. 6, n°3, 11 p.
- ALLET C., 2009. Réflexions d'un gestionnaire : les politiques d'aménagement des territoires : cas du littoral du Languedoc-Roussillon. In LAFON X., TREYER S. *Prospective du littoral, prospective pour le littoral. Un littoral pour les générations futures*. La Documentation française Ed. Paris, pp. 255-269.
- AOKI M., 2006. *Fondement d'une analyse institutionnelle comparée*. Albin Michel Ed. Coll. Économie, Paris, 604 p.
- BASLE, M., 2008. *Economie, conseil et gestion publique. Suivi et évaluation des politiques publiques et des programmes*. Paris, Economica Ed., 180 p.
- BILLE R., 2006. Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées. *VertigO*, vol.17, n°3, 12 p.
- BRINKERHOFF D.W., GOLDSMITH A., 1990. *Institutional sustainability in agriculture and rural Development. A global perspective*. Praeger publishers, 257 p.
- BROWN D. R., 1998. Evaluating institutional sustainability in development programs: beyond dollars and cents. *Journal of International Development*, vol. 10, pp. 55-69.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHES Y., 2001. *La controverse comme apprentissage, et traduction. In Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Seuil Ed. Paris, 358 p.

*Evaluation of institutional sustainability: an organisational innovation at the service of public policies for sustainable development*

Mathé S., Rey-Valette H., Chia E.

- CHIA E., TORRE A., REY-VALETTE H., 2008. Vers une "technologie" de la gouvernance territoriale! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires. *Norois*, vol. 4, n°209, pp. 167-177.
- CONAN M., 1998. *L'évaluation constructiviste. Théorie, principes et éléments de méthodes*. La Tour d'Aigues, Ed de l'Aube, 198 p
- FROGER G., 2006. Signification et ambiguïté de la gouvernance dans le champ du développement durable. *Monde en développement*, vol.4, n°136, pp.11-28.
- GOODWIN M., 1998. The governance of rural Areas: Some emerging research issues and agendas. *Journal of rural Studies*, Vol 14, N°1, pp.5-12.
- GOMEZ P.Y., 1997. Des règles du jeu pour une modélisation conventionnaliste. *Revue française d'Economie* 10 (3) pp. 137-171.
- GUPTA J., 2002. Global Sustainable development Governance : Institutional Challenges from Theoretical Perspective. *International Environmental Agreement: politics, Laws and Economics*, 2, pp. 361-388.
- HAZEL J., GORGDON W., 1999. Institutional sustainability as learning. *Development in practice*, Vol. 9, Issue 1 & 2, February, pp. 43-55.
- LASCOUMES P. 2005. Le développement durable : vecteur d'innovations politiques ? In *Le développement durable. Les termes du débat*. Smouts M.C. Ed. Sci. Armand Colin, Paris, pp. 95-107
- LALOË F., 2007. Information at the interface between supply and demand for indicators: the use of a model with estimated parameter values as a base for indication in multicriteria analyses. *International Journal of Sustainable Development*. Vol 10 1-2, pp. 33-45.
- LEWIS D., 2003. NGO's, Organisational Culture and Institutional sustainability. *Annals of the American academy of political and social science*, 590 (1). pp. 212-226.
- LOINGER G., 2005. Leçons des expériences récentes d'élaboration d'indicateurs territorialisés du développement durable dans le champ de la gouvernance locale. In *La dynamique de l'évaluation face au développement durable*. Offredi C. Ed. Sci. L'Harmattan Sté Française d'évaluation, Paris, pp. 29-42.
- MATHE S., 2009. Contribution de la gouvernance au développement durable et condition de durabilité institutionnelle. Le cas de la mise en œuvre du développement durable dans les systèmes aquacoles. Thèse Faculté d'Économie, Université Montpellier 1, 340 p.+ annexes.
- NORAD, 2000. *Handbook in Assessment of Institutional Sustainability*. NORAD, 32p.
- REY-VALETTE H., ANTONA M., 2009. Gouvernance et Gestion Intégrée du Littoral : l'exemple des recherches françaises. *VertigO*, Vol 9 n°1, 10p.
- REY-VALETTE H., DEDIEU O., REAU M. ET VALARIE P., 2009. Des indicateurs d'apprentissage institutionnel pour une gestion durable et participative des territoires littoraux. In *Le golfe du Lion : un observatoire de l'environnement en Méditerranée*. MONACO A., LUDWIG W., Provansal M. Eds. Sci. QUAE Ed. Paris, pp. 195-211.
- RUDLOF F., 2006. Indicateurs de développement durable et processus de modernisation. In *Les indicateurs territoriaux de développement durable. Questionnements et expériences*. Lazzeri Ed. Sci. L'Harmattan Ed. Paris, pp. 45-58.
- RUMPALA Y., 2008. Le développement durable appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le développement durable rencontre la gouvernance. *VertigO*, vol.8, octobre, 20p.
- SPANGENBERG J.H., PFAHL S., DELLER K., 2002. Toward indicators for institutional sustainability: lessons from an analysis of Agenda 21. *Ecological Indicators* (2), pp. 61-77
- THEVENOT L., 1994. Le régime de familiarité. Des choses en personne. *Génèses* 17 sept 1994, pp. 72-101.
- THEYS J. 2003. La gouvernance entre innovation et impuissance. *Développement Durable et Territoire*, Dossier n° 2 Gouvernance locale et développement durable. Revue électronique mis en ligne le 1/11/2003.

**ANNEXE: Liste des indicateurs institutionnels**

<b>ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL</b>
<p><i>Cadre institutionnel et outils réglementaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un système de normes de référence (communauté épistémique)</li> <li>- Existence de lois et règlements en faveur du développement durable</li> <li>- Existence d'une stratégie de développement durable (nationale et/ou régionale)</li> <li>- Non existence de corruption</li> </ul>
<p><b>Système de décision (élaboration des règles)</b></p> <p><i>Règles de fonctionnement (procédure de vote...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs de concertation entre l'État et la profession aux niveaux national, régional et local</li> <li>- Existence d'une volonté nationale et/ou régionale de développement de l'aquaculture</li> <li>- Règles locales respectées</li> </ul>
<p><i>Types d'acteurs et de participation (niveau d'organisation des acteurs)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de coopératives/associations de producteurs</li> <li>- Taux de participation des aquaculteurs aux séminaires professionnels</li> <li>- Existence de supports de communication du secteur</li> <li>- Existence et nombre de journaux professionnels</li> <li>- Présence de représentants de la profession aquacoles dans les assemblées locales</li> <li>- Nombre de participation à des réunions de concertation</li> <li>- Nombre de réunions territoriales de concertation</li> <li>- Lien avec l'administration</li> <li>- Nombre d'associations et de coopératives professionnelles à laquelle les professionnels appartiennent</li> <li>- Réunions locales de la profession</li> </ul>
<p><b>Réseaux sociaux (capital social des acteurs, légitimité, et influence...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques de mutualisation des facteurs de production (ex : géniteurs, souches...)</li> <li>- Nombre et nature des associations</li> <li>- Existence de réseaux familiaux et non familiaux dans la profession</li> <li>- Collaboration avec d'autres pisciculteurs</li> <li>- Nombre d'associations non professionnelles</li> <li>- Contact en cas de problèmes</li> <li>- Apports de conseils techniques par les réseaux</li> <li>- Existence d'accords entre pisciculteurs</li> </ul>
<b>ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS</b>
<p><b>Dispositifs de régulation</b></p> <p>Institutions chargées de la mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode de régulation des conflits</li> <li>- Existence d'un représentant local coutumier</li> </ul>
<p><i>Articulation des mesures techniques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un plan d'occupation des sols aquacoles</li> <li>- Niveau de contraintes formelles et informelles (droit à produire, accès à l'eau et foncier)</li> <li>- Niveau des autres contraintes formelles et informelles</li> <li>- Niveau de contraintes formelles et informelles par rapport à d'autres secteurs</li> </ul>
<p><i>Dispositifs de contrôle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de services de vulgarisation</li> <li>- Conditions d'entrée dans la profession</li> <li>- Paiement de droit particulier</li> <li>- Existence de contrôles</li> </ul>
<p><b>Système d'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un système d'information (Système d'Information Géographique, bases de données, fiches techniques...)</li> </ul>
<p><i>Dispositif et outils de gestion de l'information</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'observatoires ou autres dispositifs permettant la prise de décision et le suivi</li> </ul>
<p><i>Savoir-faire et informations privée des acteurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage aquaculteurs formés dans des formations spécialisées en aquaculture</li> <li>- Taux d'aquaculteurs sensibilisés aux enjeux et outils du développement durable</li> <li>- Pourcentage d'aquaculteurs et de techniciens connaissant la réglementation</li> <li>- Existence d'organismes et de soutien à la formation aquacole</li> <li>- Échange d'informations avec d'autres personnes</li> </ul>
<p><i>Organisme de recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats de partenariat</li> <li>- Existence de crédit de recherche et formation</li> <li>- Relation avec la recherche</li> <li>- Apport de conseils techniques de la recherche</li> </ul>
<p><b>Conflits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conflits entre producteurs et associations environnementalistes</li> <li>- Type de conflits</li> <li>- Fréquence des conflits</li> <li>- Nature des conflits</li> </ul>